



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déserts médicaux

Question écrite n° 42144

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les déserts médicaux, sujet sur lequel elle a été interpellée récemment. L'insuffisance de médecins dans certains territoires crée une situation de rupture d'égalité inacceptable. À cela s'ajoute la difficulté rencontrée par des citoyens d'être pris en charge en tant que nouveaux patients dans ces déserts médicaux. En effet, nombre de médecins refusent de prendre en charge de nouveaux patients, notamment lors de changement de domicile. Dès lors, les citoyens se retrouvent dans l'obligation de parcourir de nombreux kilomètres pour obtenir des soins et dans l'impossibilité de déclarer un médecin traitant, ce qui est tout à fait préjudiciable pour les remboursements de leurs soins ; en effet la sécurité sociale rembourse de façon différenciée les personnes ayant déclaré un médecin traitant (70 % du prix de la consultation et les autres (30 % du prix de la consultation. Ceci apparaît comme une injustice majeure dès lors que les médecins n'ont aucune obligation à prendre les nouveaux patients (sauf ceux qui ont la CMU). Cette situation est empirée assez largement par la faible démographie médicale en zone rurale. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qui sera fait pour pallier cette iniquité en particulier dans les déserts médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42144

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7782

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)